

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 AVRIL 1945.

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-six du mois d'Avril
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Charles REGAZONI

en session) ordinaire
) d'après convocations faites le 193
) extraordinaire

Etaient présents : MM. Veyssière, Rochedereux, Dasseux, Mme
Parizet, MM. Baudet, Domecq, Simon, Conge, Chollet, Boulerne,
Prugnaud, Arrivé, Prot, Savignac, Counil, Bouchet, Pérodeau.

~~M. Baudet~~ Excusés : MM. Julien, Thomas, Chazeaud, Sanelier,
Ollivier, Couzinet, Grussenmeyer, Melle Rikosky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil,

Vu la demande de Mme Vve DELBOUYS Jean;

Vu le décès de M. DELBOUYS Jean, survenu le 2 Août 1945;

Vu la pension N°8 de la Caisse des Retraites des Employés
Communaux, du montant annuel de 5.608 francs, allouée à M. DELBOUYS
Jean;

Vu l'article 13 du règlement de la Caisse des Retraites des
Employés Municipaux de ROYAN;

approuvé par arrêté interministériel du 28 Décembre 1942,

décide qu'à compter du 3 Août 1945, Mme Vve DELBOUYS Jean,

née Marie Mathilde COUGRAND jouira d'une pension de reversion du mon-
tant annuel de 2.804 francs.

Approuvé
La Rochelle, 11 juin 1946
Le Maire

[Signature]



Fait et délibéré à Bayan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :

Le Maire,



SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT-SUR-MER

JD/SB. Rochefort, le 20 Juin 1946.

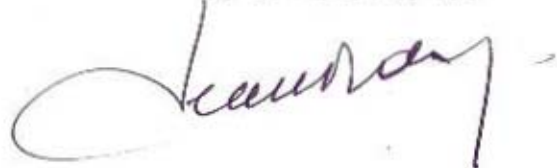
Le Sous-Prefet de l'Arrondissement de Rochefort

à Monsieur le Maire de ROYAN

OBJET. Pension de Mme Vve DELBOUYS.
P.J. Une ampliation d'arrêté. Une délibération municipale du 28 avril 1946.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, un arrêté de M. le Préfet en date du 11 Juin 1946 liquidant la pension de retraite de Mme DELBOUYS, veuve d'un ex-captain communal.

LE SOUS-PRÉFET.



PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

2° Division
2° Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA ROCHELLE, LE19

A R R E T E

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Vu le règlement de la Caisse des retraites des employés et agents de la ville de ROYAN, approuvé par décrets des 8 Février 1923, 9 Mars 1926 et 15 Novembre 1939;

Vu la délibération des 26 Avril 1945, par laquelle le Conseil Municipal de ROYAN a fixé à 2.804 francs, le montant de la pension de Mme DELBOUYS, Veuve d'un ex-cantonnier communal;

Vu les autres pièces du dossier;

A R R E T E :

Article 1er- Une pension viagère annuelle de DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE francs (2.804 francs) est accordée à Mme DELBOUYS, Veuve d'un ancien cantonnier communal.

Cette pension, dont le point de départ est fixé au 3 Août 1945, sera payée sur les fonds de la Caisse des Retraites des agents et employés municipaux de la Ville de ROYAN.

Article 2 - M. le Maire de ROYAN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 11 Juin 1946

P. Le Préfet,
Le Secrétaire général
Signé: Dejean



*Pour copie conforme
Le Préfet,*

Dejean